

Le 1^{er} juin 2018

ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE DE M. ET L. DE TENNIS DE TABLE
VENDREDI 15 JUIN 2018
Complexe de la Gemmetrie – rue de la Gemmetrie/rue des Lauriers
à ST BARTHELEMY D'ANJOU

Les Associations du Comité de Maine et Loire de Tennis de Table sont priées de participer à l'Assemblée Générale, représentées soit par leur Président, soit par un membre de l'Association (voir pouvoir ci-dessous).

Elle débutera :

- **Par un forum de 19h00 à 20h15**, pointage des associations à 19h.
 - Pôle administratif (pointage club, retour affiliation, paiement fact. Mai, etc...)
 - Pôle commission sportive (engagements championnat seniors PR à la D3 à rendre)
 - Pôle arbitrage, pôle développement et technique, organismes extérieurs.
- **Remise récompenses à 20h00** (mérite départemental, récompense sportive)
- **Assemblée extraordinaire à 20h15** (validation des nouveaux statuts et règlement intérieur – téléchargeable sur le site du comité <http://www.anjouping.org/le-comite/-administratif/annuaire-imprimes-divers.html>)
- **Début assemblée générale à 20h30**

Ordre du jour :

- Allocution d'ouverture du Président
- Allocution de la Présidente du club
- Allocution du Maire ou de son représentant
- Adoption des Procès Verbaux de l'Assemblée Générale du 16 Juin 2017 – téléchargeable sur le site du comité <http://www.anjouping.org/le-comite/-administratif/annuaire-imprimes-divers.html>
- Rapport Moral du Président
- Rapport d'activité du Secrétaire Général
- Adoption des comptes 2016/2017, point financier 2017/2018, Vote du budget prévisionnel 2018/2019
- Election au Comité Directeur (places vacantes), élection des représentants à l'AG de la FFTT
- Recherche d'un vérificateur aux comptes
- Présentation de la saison 2018-2019
- Allocution des personnalités
- Remise des récompenses clubs (proxiping) (*)
- Vin d'honneur

EN AUCUN CAS UN CLUB NE PEUT EN REPRESENTER UN AUTRE.

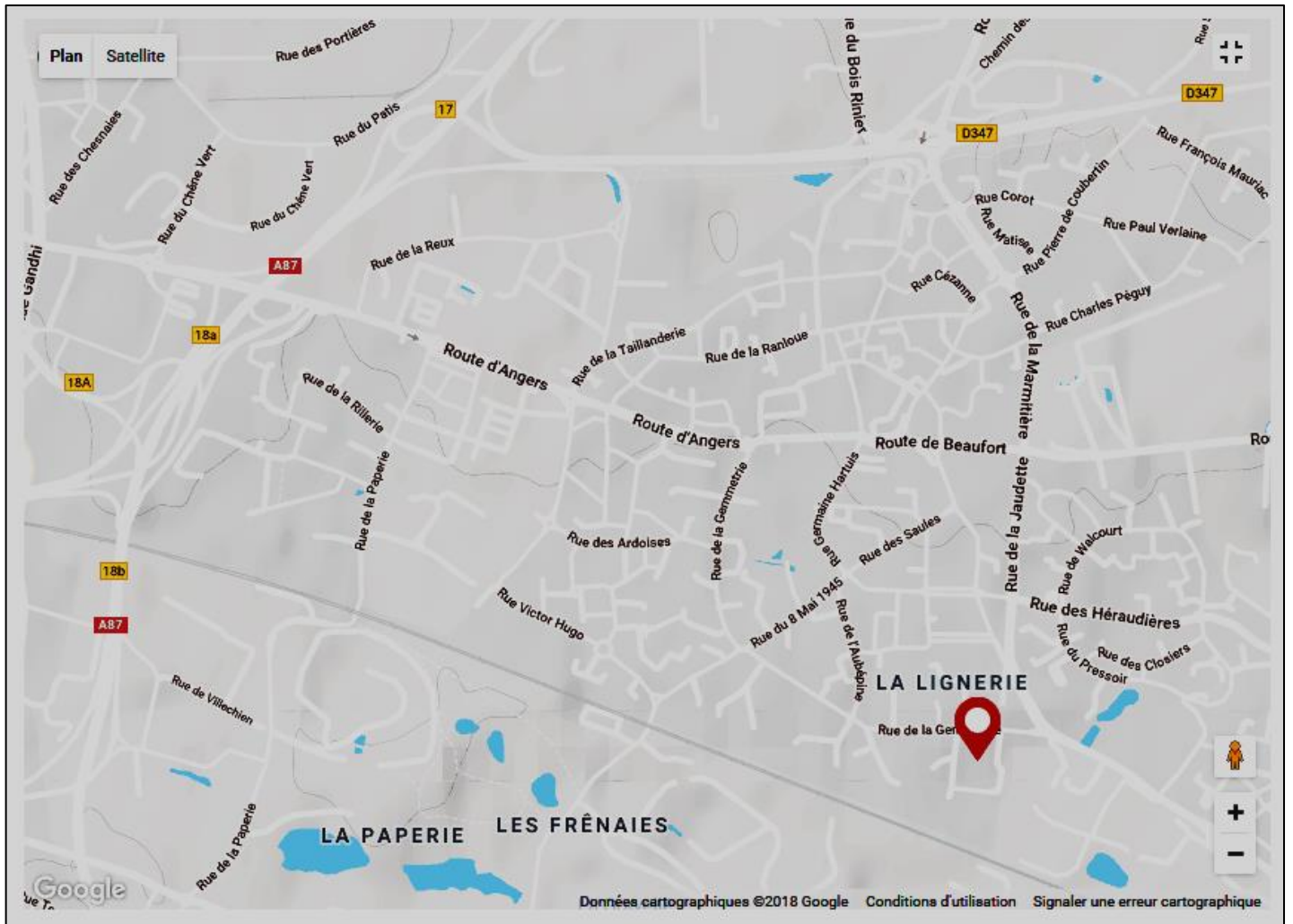
LES CLUBS NON REPRESENTES A CETTE ASSEMBLEE SE VERRONT INFLIGER UNE AMENDE DE :

- 1 Voix : 40,00 € - 2 Voix : 70,00 € - 3 Voix : 100,00 € - 4 Voix et plus : 200,00 €

(*) Les récompenses ne pourront être remises qu'aux membres du club présent.
Aucune récompense ne sera remise ultérieurement.

ATTENTION : Les clubs devront régler toutes leurs factures (fact. de Mai, fact. Matériel, formation, fact. Ligue, etc...) avant l'A.G. Si ce n'est pas fait, ils devront régler AVANT de signer la feuille de présence. Pour le club qui ne serait pas en mesure de le faire, l'affiliation pour la saison 2018/2019 sera enregistrée au niveau de la fédération qu'après paiement de toutes ces factures.

Le Président,
Claude TROISPOILS.





ASSEMBLEE GENERALE du Comité de Maine et Loire Tennis de table

NOM de l'ASSOCIATION :

Numéro du club : 04 49 0.....

PROCURATION (pour représenter le club)

Je soussigné (e) NOM : Prénom :

Représentant élu de l'Association :

donne pouvoir de me représenter à **l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE** du Comité de TENNIS de TABLE,
à ST BARTHÉLÉMY D'ANJOU.

Mme Mr – NOM : Prénom :

Licencié(e) N° :

Mandat donné le : Mandat accepté le :

Signature du Représentant : Signature du mandaté :

(écrire à la main : "Bon pour Mandat")

ATTENTION

Cette procuration ne peut pas être utilisée pour représenter un autre club.

Chaque groupement sportif disposant d'au moins une voix, délègue à l'Assemblée Générale un représentant élu à cet effet ou une autre personne, muni d'un pouvoir signé par le représentant élu. Le représentant doit être licencié dans le club.

Aucun dossier ne pourra être remis sans la présentation de cette procuration.